

# La santé et le quotidien au travail, notre priorité !

## Faisons-nous entendre le 11 mai !

Depuis le début de la crise, la Poste adapte à marche forcée les régimes de travail sans aucune concertation.

La DRIC est aux abonnés absents !

Dans de nombreuses Pics, des régimes de travail ont totalement disparu ! Pour combien de temps ? Nul ne le sait...

1er juin ? 31 août ? Certaines directions nous disent même que ça pourrait aller jusqu'au 31 décembre !

**Alors, le 11 mai, jour synonyme de reprise à temps complet, il faut agir pour imposer d'autres choix !**

*Le gouvernement a fait le choix de la reprise de l'activité à compter du 11 mai au détriment de la sécurité des salarié-es. Les deux mois de confinement marquent l'échec d'une politique publique pendant laquelle tout a manqué, notamment les masques, le gel, une gestion en flux tendu de certains médicaments, des hôpitaux sous pression maximale.*

*Encore aujourd'hui, la politique au « doigt mouillé » reste de mise. A preuve la volonté de réouvrir certains établissements scolaires plutôt que d'autres afin de permettre aux parents de revenir au travail.*

### La santé, notre priorité n°1 !

Dès le début de la crise sanitaire, la Poste a semblé agir comme s'il n'y avait que peu de problèmes en minimisant les risques et sa responsabilité. Dans ce contexte, les équipes de SUD-PTT avec d'autres forces syndicales ont fait valoir et exercé le droit de retrait légitime dans de nombreuses Pics.

Et il aura fallu un jugement du tribunal des référés de Paris en date du 9 avril pour rappeler à la Poste ses obligations en la matière : notamment la mise à jour des risques professionnels consécutifs à la pandémie.

Pour autant, pressée d'aller vers une reprise d'activité la plus rapide possible, la Poste a organisé - dans les Pics et ailleurs - la préparation de l'évaluation des risques et des CHSCT à marche forcée. Souvent, à partir d'un « kit national » du Siège, les enquêtes sur site et les réunions des CHSCT s'étant souvent déroulées à un rythme forcené, sans, au passage, l'examen des postes de travail.

### Et que fait La Poste ?

Le jugement ordonne aussi le classement des activités essentielles et non essentielles à la vie de la nation.



Et on attend toujours concrètement, même si celui-ci, une fois de plus, a été effectué unilatéralement par La Poste, sans aucune consultation de qui que ce soit !

Ce classement ne tient visiblement compte que des considérations économiques qui passent avant celle de la santé des agents.

Il est totalement inadmissible de constater que La Poste ne fait seulement « qu'inciter les clients à réduire leurs dépôts de marketing direct », par exemple, et de faire semblant de dé-prioriser...

Malgré tous les outils et données informatiques dont elle dispose, c'est le flou artistique : comment procède La Poste pour adapter la charge de travail (en tenant compte de cette séparation des activités essentielles ou non), aux effectifs dans cette période de pandémie?

### De qui se moque-t-elle ?

Les agents, la plupart du temps toujours les mêmes, travaillent et subissent de façon accrue une accumulation de fatigue physique et mentale depuis bientôt deux mois, une certaine lassitude et un fort mécontentement d'effectuer des tâches considérées comme superflues, inutiles ou accessoires ; tout ceci s'ajoutant au climat anxiogène lié à la pandémie...

Dans le cadre de la reprise à temps complet programmée pour le 11 mai, il reste un problème majeur avec le nombre d'agents présents sur site qui dépasse parfois les préconisations (50 % de l'effectif) avec le chevauchement des équipes.

D'autant qu'avec la réouverture des établissements scolaires, le nombre d'agents présents va augmenter.

**Sud**  
Syndicat

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envièges 75020 Paris  
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34  
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Avril 2020

Union  
syndicale  
**Solidaires**

**Pour SUD-PTT, le droit de retrait reste l'outil collectif pour refuser de travailler si les conditions ne sont pas réunies !**

## Régimes de travail, un management autoritaire !

La reprise d'activité ponctuée de jours et de nuits supplémentaires tout au long du mois d'avril s'est faite sans aucune concertation dans la plupart des Pics. Et sans interlocuteur, puisque la DRIC est restée aux abonnés absents pendant cette séquence. Quant aux DSCC, elles considèrent depuis longtemps que c'est la DRIC qui doit piloter les affaires.

Les directions des Pics ont très majoritairement fait l'impasse sur les régimes de travail existants en supprimant carrément des brigades entières (4/11, 17/24...) dans le but de regrouper tout le personnel sur 3 puis sur 4 jours. La reprise sur 5 jours et sur 4 ou 5 nuits ne modifie pas la donne : des brigades disparaissent et des agents se retrouvent à travailler sur des journées qui sont des repos dans leur régime de travail initial ! Finis, les « grands » week-ends !

## La branche ne reçoit pas les textes RH du Siège...

Une fois de plus, ces nouveaux horaires ont été imposés sans aucune concertation et dans des délais extrêmement raccourcis. Cette méthode est d'ailleurs tout à fait illégale : rien ne permet dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de modifier les régimes de travail. Cette décision est en totale contradiction avec les directives du Siège. Dans une note RH, celui-ci rappelle que « *Le contexte actuel de la crise sanitaire ne modifie pas la réglementation des régimes de travail, ni de l'attribution des jours de repos associés. Les régimes de travail restent donc inchangés. Par conséquent, dans le contexte actuel, aucun jour de repos lié au régime de travail ne sera re-programmé en sortie de période de crise* ».

**Le 11 mai, premier jour des nouveaux horaires à temps complet, SUD-PTT appelle à cesser le travail dans tous les services de la Poste et dans les Pics en particulier.**

**Pour :**

- la poursuite de l'examen par les CHSCT des conditions de travail et des mesures sanitaires dans le cadre de la reprise à temps complet,
- le retour aux régimes de travail existants avant la crise,
- le versement d'une prime de 1000 euros à tout le personnel.

(Un préavis de grève a été déposé pour la journée du lundi 11 mai et du dimanche 10 mai 20 heures au mardi 12 à 7 heures du matin pour les services de nuit)



Même avec un temps de travail sur 5 jours ou 5 nuits, les directions des Pics ne doivent pas toucher aux jours de repos.

## Une communication de La Poste paradoxale...

Philippe Wahl l'a réaffirmé récemment en parlant des postières et des postiers : « *Ces femmes et ces hommes font un travail extraordinaire* »... « *Cette crise révèle un incroyable besoin de Poste* » ! Mais pendant ce temps-là, le discours de la hiérarchie face aux agents qui travaillent depuis bientôt deux mois c'est : « le confinement a déjà coûté au moins un milliard à La Poste, soit 28000 emplois... ». Et quand on demande combien ont rapporté les colis, c'est silence radio ! Quant à la prime de 1000€, c'est « *estimez-vous heureux, vous avez eu des jours en moins à travailler, en ayant été payé à 100% !* ». Pourtant, cette prime de 1000€, elle ne tombe pas du ciel, puisque c'est le gouvernement qui l'a annoncée !

**Tout ce chamboulement va-t-il durer longtemps ? Cela dépend de nous en partie !**

**En tout cas, il est temps de marquer un coup d'arrêt à cette dérive dont on ne connaît pas la fin.**

